

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 décembre 2008

SIMPLIFICATION DU DROIT DE LA CHASSE - (n° 888)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 13

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 19

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie pour des raisons sanitaires et pour éviter une augmentation du trafic de gibier mort.